

INDEX 2023



Egalité professionnelle

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'OUEST RHODANIEN

96/100



Contact :
dgcl-index@dgcl.gouv.fr

Pour toutes questions
relatives à l'index

dgcl-index@dgcl.gouv.fr



Score global	96/100	
1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires	68/70	Indicateur 1 calculable
2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent	13/15	Indicateur 2 calculable
3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)	0/00	Indicateur 3 non calculable
4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations	15/15	Indicateur 4 calculable

Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale